

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Pour-contrer-la-repression-construire-les>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°85 > **Pour contrer la répression, construire les solidarités !**

16 avril 2020

## Pour contrer la répression, construire les solidarités !

**La répression sans précédent subie par le mouvement de lutte contre le projet Cigéo a fait ressortir clairement la mise en place de tout un arsenal judiciaire et juridique. Mise en examen pour association de malfaiteurs, placement sous contrôle judiciaire, vague de perquisitions, déploiement de techniques et outils de surveillance digne de l'antiterrorisme, réquisitions quasi-permanentes, et tribunal qui sanctionne souvent de manière dérogatoire au droit commun. Autant de mesures, contraires aux libertés fondamentales, qui visent à paralyser tout un mouvement de lutte.**



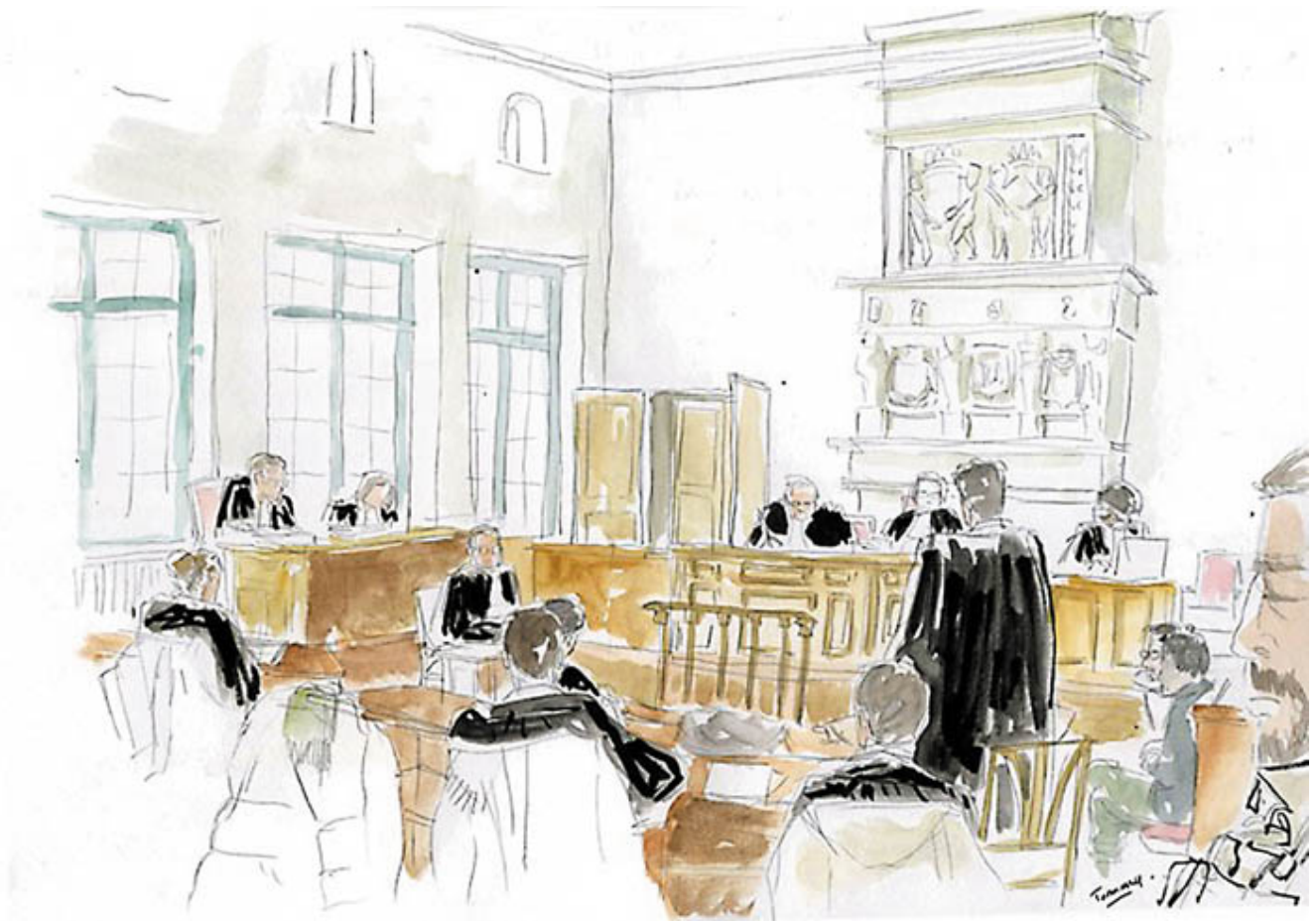
Une mise en perspective historique permet de prendre conscience que la mise en place de tout cet arsenal, pour réprimer les mouvements sociaux et politiques, n'est pas nouveau. Saisir n'importe quel prétexte et instrumentaliser des faits isolés pour criminaliser des militant·e-s, surveiller pendant des mois tout un mouvement, un dossier vide mais des mesures privatives de liberté... tout ça nous a fortement rappelé l'affaire de Tarnac. Ce qu'avait d'ailleurs dénoncé à juste titre de nombreux collectifs et associations dans une tribune de juin 2018 "*Nous ne laisserons pas Bure devenir la nouvelle affaire Tarnac !*" [1]

À la lecture du livre de Raphaël Kempf "*Ennemis d'État. Les lois scélérates, des anarchistes aux*

terroristes" [2] on comprend que l'association de malfaiteurs, qui détourne les principes fondamentaux du droit pénal en réprimant l'entente et l'intention, trouve en réalité son origine dans les lois scélérates de la III<sup>e</sup> République. Comme l'explique en effet l'auteur, *"entre 1893 et 1894, plusieurs lois sont votées par le Parlement, prétendument pour faire face à une vague d'attentats anarchistes. Cette conjoncture rappelle la nôtre, en ce que la lutte contre le terrorisme y sert de prétexte à une politique d'incarcération et de censure systématique pour tous ceux et celles qui professent une opinion anarchiste (ou perçue comme telle). Ce raccourci entre l'intention et l'acte, entre l'opinion et la conjuration, constitue un précédent très suggestif à l'époque que nous vivons (...). Sous prétexte de faits délictueux (...), on désigne des courants d'idées ou d'engagements comme attentatoires à la sûreté et à l'ordre public"*.

Alors que les nouvelles générations qui se lèvent pour défendre le climat ou les Gilets jaunes qui ont pris les rues et les ronds-points pendant plus d'un an, font elles et eux aussi l'objet d'une forte répression, en comprendre les logiques historiques permet d'éclairer le présent et de mieux se préparer collectivement pour l'avenir.

Pour faire face à la répression judiciaire, à l'isolement et l'écrasement qu'elle produit, il existe deux enjeux majeurs, comme l'explique le collectif RAJCOL [3] : *"se réapproprier nos défenses (en questionnant le rôle de l'avocat et en l'intégrant à une défense plus large) et construire des défenses collectives"*.



La mise en place de défenses collectives permet de construire un cadre qui se situe en amont du procès et qui donne à la personne inculpée une possibilité de construire sa défense, d'avoir un cadre de dialogue avec l'avocat qui est inclus lui-même dans une défense collective et le replace dans sa fonction de conseil au service d'une défense choisie et construite collectivement.

Sur le temps long, cela permet de constituer des réseaux, une connaissance collective de la

jurisprudence et de la manière dont ont pu être réprimés différents mouvements politiques. Cela permet également progressivement d'en arriver à des prises de positions, comme des expressions collectives d'avocats ou la mise en place d'initiative plus large pour tenter de contrer l'autoritarisme croissant dans la société.

**Laura Hameaux**

---

## Notes

[1] <https://www.sortirdunucleaire.org/Nous-ne-laisserons-pas-Bure-devenir-la-nouvelle>

[2] Raphaël Kempf « Ennemis d'État. Les lois scélérates, des anarchistes aux terroristes », La Fabrique éditions, 2019, 227p.

[3] 'Réseau d'autodéfense juridique collective'. Il rassemble associations, collectifs, legal team, caisses de solidarité ou groupes de défense collective qui s'organisent en France contre la répression et les violences policières : <https://rajcollective.noblogs.org/>